

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES LIÉES À L'OUVERTURE ET AUX OPÉRATIONS D'UN COMPLEXE DE DEUX GLACES DANS LE SECTEUR GIFFARD DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à meubler et aménager l'intérieur des espaces fermés et ouverts du nouveau complexe sportif des deux glaces dans le secteur Giffard de l'Arrondissement de Beauport. Pour ce faire, nous devons acquérir, construire, aménager et installer le mobilier et les équipements dans les espaces prévus aux opérations, selon quatre catégories de dépenses.

Le projet requiert également des services professionnels et techniques pour les acquisitions et les aménagements à réaliser soit un consultant en design intérieur pour les aménagements à réaliser et le mobilier à acquérir de même que des mandats techniques à des ébénistes pour la préparation de plans et croquis pour la construction de bibliothèques, d'armoires, de tableaux d'affichage et de tablettes pour les espaces de bureaux.

2. Le projet décrit à l'article 1 se détaille comme suit :

a) acquisition de mobiliers pour le casse-croûte, les bureaux, les salles de rencontre, le hall d'entrée, le comptoir d'accueil, la salle d'attente, les corridors ainsi que pour l'entreposage, les stands d'information et de documentation;

b) acquisition et construction de vitrines, armoires, babillards, stands d'information, tablettes de présentation et armoires à rangement;

c) acquisition des équipements, accessoires et fournitures d'entretien et de nettoyage pour l'intérieur du complexe;

d) acquisition des équipements de communication, de système de son, d'audiovisuel, d'éclairage spécialisé (espaces administratifs et polyvalents) ainsi que des équipements appartenant au domaine des techniques de l'information et des communications.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 220 000 \$.

TOTAL : 220 000 \$

Annexe préparée le 16 février 2012 par :

Steve Briand
Conseiller principal
Service des loisirs, des sports et de la vie
communautaire